

Buts

La Fondation Auberson-Goncerut a pour but de venir en aide aux apprentis-artisans de Suisse romande qui se préparent à exercer un métier manuel sanctionné par des examens de fin d'apprentissage.

Une préférence sera donnée aux métiers artisanaux nécessaires à la restauration et à la conservation du patrimoine architectural et culturel.

Il existe quatre catégories de bénéficiaires :

- a) les apprentis au bénéfice d'un contrat d'apprentissage officiel débouchant sur l'obtention d'un Certificat fédéral de capacité ;**
- b) les personnes majeures, qui désirent entrer en apprentissage pour obtenir un CFC ;**
- c) les apprentis régulièrement inscrits en formation élémentaire ou en formation pratique. La «formation élémentaire» sera supprimée en 2014, elle est/sera remplacée par l'«AFP» (Attestation de Formation Professionnelle) en 2 ans ;**
- d) les personnes qui, après l'obtention d'un premier titre professionnel, poursuivent une nouvelle formation débouchant sur un diplôme officiel ou une attestation de formation continue (ex. stages en vue d'acquérir des compétences professionnelles de conservation du patrimoine).**